

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2022

BUDGET PRIMITIF 2022 - NOTE DE PRESENTATION

Pour mémoire, le BP 2022 est construit sans affectation anticipée du résultat 2021.

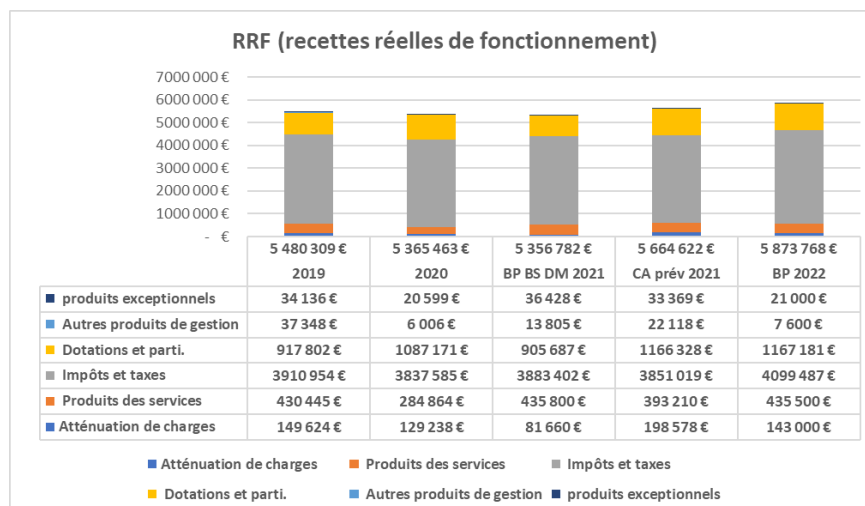
Le Compte Administratif 2021 (CA prév 2021) est présenté dans sa version non consolidé à ce jour.
Le CA prév 2021 et le Budget Primitif 2022 (BP 2022) sont présentés à l'arrondi supérieur dans le cadre de la note.

I. Section de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement

Section de fonctionnement - Recettes								
NB : BP 2021 (BP+BS+DM1+DM2)		2019	2020	BP BS DM 2021	CA prév 2021	BP 2022	évol 2022/2021 BP	
Recettes réelles		5 480 309 €	5 365 463 €	5 356 782 €	5 664 622 €	5 873 768 €	10%	516 986 €
chapitre 013	Atténuation de charges	149 624 €	129 238 €	81 660 €	198 578 €	143 000 €	75%	61 340 €
chapitre 70	Produits des services	430 445 €	284 864 €	435 800 €	393 210 €	435 500 €	0%	- 300 €
chapitre 73	Impôts et taxes	3 910 954 €	3 837 585 €	3 883 402 €	3 851 019 €	4 099 487 €	6%	216 085 €
chapitre 74	Dotations et parti.	917 802 €	1 087 171 €	905 687 €	1 166 328 €	1 167 181 €	29%	261 494 €
chapitre 75	Autres produits de gestion	37 348 €	6 006 €	13 805 €	22 118 €	7 600 €	-45%	- 6 205 €
chapitre 76	produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €		- €
chapitre 77	produits exceptionnels	34 136 €	20 599 €	36 428 €	33 369 €	21 000 €	-42%	- 15 428 €
Recettes d'ordre		- €	- €	100 000 €	100 000 €	- €	-100%	- 100 000 €
chapitre 042	Opé. Ordre transferts entre sections	- €	- €	- €	- €	- €		- €
chapitre 002	Résultat fonct. Reporté	- €	- €	100 000 €	100 000 €	- €	-100%	- 100 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 480 309 €	5 365 463 €	5 456 782 €	5 764 622 €	5 873 769 €	8%	416 987 €

Les recettes de fonctionnement sont envisagées avec une hausse de + 10 % (soit + 516K€).



Le chapitre 70 « Produits des services » (recettes restauration scolaires, crèche...) est projeté à 435 K€ un maintien par rapport au BP 2021 et à une enveloppe quasi identique à 2019 après avoir connu un infléchissement notable en 2020 et le 1^{er} semestre 2021 du fait de l'épidémie de Covid 19 et la fermeture de plusieurs services.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » connaît une augmentation de + 29% soit + 261 K€ par rapport au BP 2021 et de + 0% par rapport au CA prév 2021.

Fonctionnement	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
74 - Dotations, subventions et participations	963 035 €	905 687 €	1 166 328 €	1 167 181 €
7411 - Dotation forfaitaire	372 746 €	354 767 €	353 896 €	334 923 €
74121 - Dot Solidarité rurale 1ère Frac	82 395 €	84 291 €	80 062 €	77 695 €
74127 - Dotation nationale de péréquation	13 148 €	11 833 €	11 833 €	12 747 €
744 - F.C.T.V.A	6 521 €	10 000 €	8 613 €	3 130 €
74718 - Autres	654 €	1 000 €	16 444 €	25 000 €
7473 - Départements	- €	500 €	500 €	500 €
74748 - Autres communes	680 €	850 €	- €	680 €
7478 - Autres organismes	323 956 €	297 160 €	281 606 €	305 000 €
7482 - Compensation pour perte de taxe additionnelle ...	658 €	580 €	1 004 €	1 000 €
748313 - Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	28 506 €	28 506 €	28 506 €	28 506 €
74832 - Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	61 226 €	61 000 €	60 264 €	60 000 €
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncière	5 346 €	5 200 €	268 635 €	268 000 €
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	55 928 €	50 000 €	- €	- €
7484 - Dotation de recensement	11 272 €	- €	- €	- €
7488 - Autres attributions et participations			54 965 €	50 000 €

L'augmentation constatée pour le CA prév 2021 est projetée également sur le BP 2022 concerne les attributions de compensation versées par l'Etat notamment au titre du « foncier bâti locaux industriels » à hauteur de + 268K€.

En effet, l'Etat a compensé la mesure prise au titre de la loi de finance rectificative 2021 qui a exonéré de moitié la valeur locative des établissements industriels. Le chapitre 74 est conforme aux orientations présentées dans le ROB soit une diminution constante de la DGF (dotation globale de fonctionnement) soit – 5 %.

Concernant la fiscalité et les autres taxes, le chapitre 73 « Impôts et taxes » est projeté avec une hausse de +6% soit + 216 K€.

Dans le cadre de la présentation des orientations budgétaires 2022, il a été projeté une fiscalité dynamique avec une augmentation du taux d'imposition de + 3 points soit de 49,27% à 52,27% pour le Foncier bâti et de 60,55% à 63,55 % pour le Foncier non bâti sur la base d'un scénario d'évolution conjuguée des bases à 1,5% en lien avec les préconisations de la Banque de France et ce dans l'attente de la communication de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) en décembre 2021.

Cet indice sert à la détermination du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales. Dans le cadre des orientations budgétaires le produit escompté sur le Foncier bâti, le Foncier non bâti était envisagé à + 232 K€ sur un scénario de +1.5% sur les bases et + 3 points sur les taux.

L'IPCH publié en décembre 2021 établit un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales à + 3,4% et non 1,5% tel que préconisé initialement.

De fait, les bases fiscales en Foncier bâti et Foncier non bâti vont mécaniquement augmentées de 3,4 % sur l'année 2022. Cette revalorisation des bases fiscales permet de revoir les orientations budgétaires initiales avec une augmentation plus pondérée des taux communaux.

Ainsi, la fiscalité directe locale est projetée sur 2022 avec une augmentation des taux de 2 points soit de 49,27% à 51,27% pour la TFB et de 60,55% à 62,55% pour la TFNB.

En cumul avec les produits de la Taxe d'habitation à taux gelé pour les résidences secondaires (soit un produit de 16 K€), les produits escomptés au titre de la fiscalité directe locale sont portés à 3 391 933 € soit + 248 K€ par rapport au BP 2021 (avec application préalable du coefficient correcteur ; soit une retenue sur les produits issus de la fiscalité pour la commune en application de la réforme de la Taxe d'habitation) et + 157 K€ par rapport à un scénario sans évolution des taux.

Après analyse avec les services de la Fiscalité Directe Locale, la revalorisation des bases et l'augmentation du taux applicable ont un impact qui se module de + 29 € (pour les bases faibles à 1 468 €) à +104 € (pour les bases élevées à 5 207 €).

Pour mémoire : les bases fiscales correspondent au revenu cadastral et constituent la base d'imposition de la taxe foncière. Ce revenu est égal à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50%. La valeur locative cadastrale correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. L'abattement forfaitaire prend en compte quant à lui les frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) et les autres produits de gestion (chapitre 75) sont envisagés à la baisse. En effet, il n'est pas envisagé d'aides exceptionnelles complémentaires pour l'année 2022.

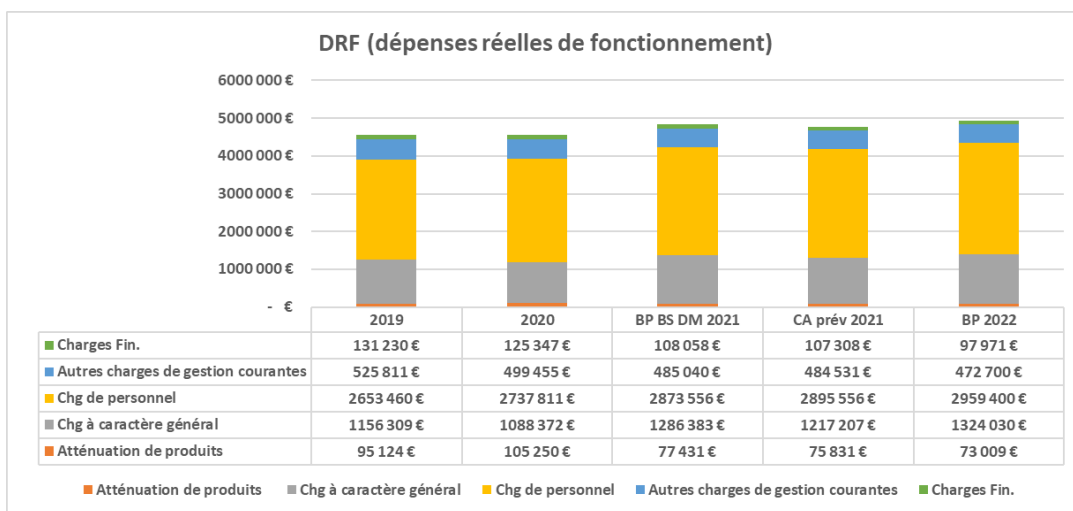
Les atténuations de charges (chapitre 013) sont envisagées en hausse + 61 K€ par rapport à 2021 (soit + 75 %). Ce chapitre prend en compte les remboursements de l'assurance statutaire des agents de la collectivité.

Globalement les recettes de fonctionnement sont conformes à la tendance projetée lors du ROB.

B. Dépenses de fonctionnement

		Section de fonctionnement - Dépenses					
		2019	2020	BP BS DM 2021	CA prév 2021	BP 2022	évol 2022/2021
Dépenses réelles		4 577 714 €	4 556 235 €	4 835 296 €	4 785 257 €	4 993 280 €	3,27%
chapitre 014	Atténuation de produits	95 124 €	105 250 €	77 431 €	75 831 €	73 009 €	-5,71%
chapitre 011	Chg à caractère général	1 156 309 €	1 088 372 €	1 286 383 €	1 217 207 €	1 324 030 €	2,93%
chapitre 012	Chg de personnel	2 653 460 €	2 737 811 €	2 873 556 €	2 895 556 €	2 959 400 €	2,99%
chapitre 65	Autres charges de gestion courantes	525 811 €	499 455 €	485 040 €	484 531 €	472 700 €	-2,54%
chapitre 66	Charges Fin.	131 230 €	125 347 €	108 058 €	107 308 €	97 971 €	-9,33%
chapitre 67	Charges except.	15 779 €	- €	4 828 €	4 824 €	- €	-100,00%
chapitre 68	Dotations aux provisions	- €	- €	- €	- €	46 170 €	
chapitre 022	Dép. imprévues	- €	- €	- €	- €	20 000 €	
Dépenses d'ordre		176 871 €	204 567 €	621 486 €	621 485 €	880 489 €	41,67%
chapitre 023	Vir. Section invest	- €	- €	456 287 €	456 287 €	680 672 €	49,18%
chapitre 042	Opé. Ordre transferts entre sections	176 871 €	204 567 €	165 199 €	165 198 €	199 817 €	20,96%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 754 585 €	4 760 802 €	5 456 782 €	5 406 742 €	5 873 769 €	7,64%
ratio rigidité RH		57,96%	60,09%	59,43%	60,51%	59,27%	

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation de + 3,27 % par rapport au BP 2021 (+ 157 K€).



Le chapitre 011 « Charges à caractère général » connaît une augmentation contenue de + 2,93% (+37 K€) légèrement au-dessus de l'inflation constatée à 2,90% et des projections du ROB. Inflation qui est projetée à près de 4% pour 2022. Ce chapitre au regard des dépenses qu'il porte est immédiatement impacté par l'inflation (*fluides, électricité, carburants, prix des matières premières...*). De plus, l'effort de modernisation des outils informatiques continue sur 2022 afin de finaliser le passage vers des solutions en mode hébergées (*Police municipale, gestion des salles ...*).

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) connaissent une augmentation de + 2,99% soit + 85 K€ par rapport au BP 2021 et de +2% soit + 63K€ par rapport au CA prév 2021. Cette augmentation est en lien avec la refonte du régime indemnitaire des agents communaux (+ 70 K€).

Le chapitre 012 a été également fortement impacté par l'absentéisme en 2021 (un coût supplémentaire cumulé de + 236 K€ : 90 K€ pour les absences liées au Covid 19 et 146 K€ les arrêts maladie des personnels de la Petite Enfance et des besoins de renfort lié aux protocoles Covid 19).

Dans le cadre de la préparation budgétaire et afin de contenir les impacts liés aux remplacements, le recours à l'intérim sera progressivement remplacé par des contrats sur des postes budgétaires ainsi que le recours à des emplois aidés.

Les charges de gestion courantes (chapitre 65) sont projetées avec une légère baisse de -2%, au titre des subventions aux associations et CCAS.

Les atténuations de produits (chapitre 014) sont projetées à la baisse avec un impact favorable lié à la levée de la carence diminuant ainsi de manière significative les pénalités dues à la loi SRU avec une diminution de 29 K€.

Le chapitre 66 « Charges financières » quant à lui connaît une diminution de -9,33 % soit – 10K€ par rapport au BP 2021 et -9% par rapport au CA prév 2021 en lien avec les nouveaux emprunts contractés et le lissage des tirages d'emprunt.

L'auto-financement prévisionnel (opérations d'ordre et virement à la section d'investissement – chapitres 042 et 023) est envisagée à hauteur de + 880 K€ soit +259 K€ pour le BP 2022.

Le BP 2022 sur ce volet est en deçà des orientations présentées au ROB (-486 K€ du fait de l'augmentation minorée de la fiscalité locale directe ainsi que des charges de fonctionnement impactées par l'inflation).

Enfin, au chapitre 68 « dotation aux provisions », sont constituées 3 provisions de droit commun (semi-budgétaires) à hauteur de 46 K€. Ces dotations seront révisées annuellement en fonction de l'évolution des risques identifiés (*monétisation du CET, créances douteuses et litiges/contentieux*).

Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées et contenues par rapport aux projections initiales du ROB permettant ainsi de projeter une CAF nette à + 319 K€ soit à un niveau supérieur au CA 2019 (104K€).

	CA 2020	BP 2021	CA prév 2021	ROB 2022	BP 2022
RRF	5 365 464 €	5 355 354 €	5 664 622 €	5 774 042 €	5 873 768 €
DRF	4 556 235 €	4 833 868 €	4 785 257 €	4 906 659 €	4 993 280 €
épargne Brute (CAF Brute)	809 229 €	521 486 €	879 365 €	867 383 €	880 488 €
Taux épargne brute %	15%	10%	16%	15%	15%
intérêts de la dette	125 347 €	110 855 €	108 732 €	91 900 €	97 971 €
épargne de gestion	934 577 €	632 341 €	988 097 €	959 283 €	978 459 €
capital de la dette	506 246 €	533 269 €	518 589 €	565 324 €	560 644 €
épargne nette (CAF nette)	302 983 €	- 11 783 €	360 776 €	302 059 €	319 844 €

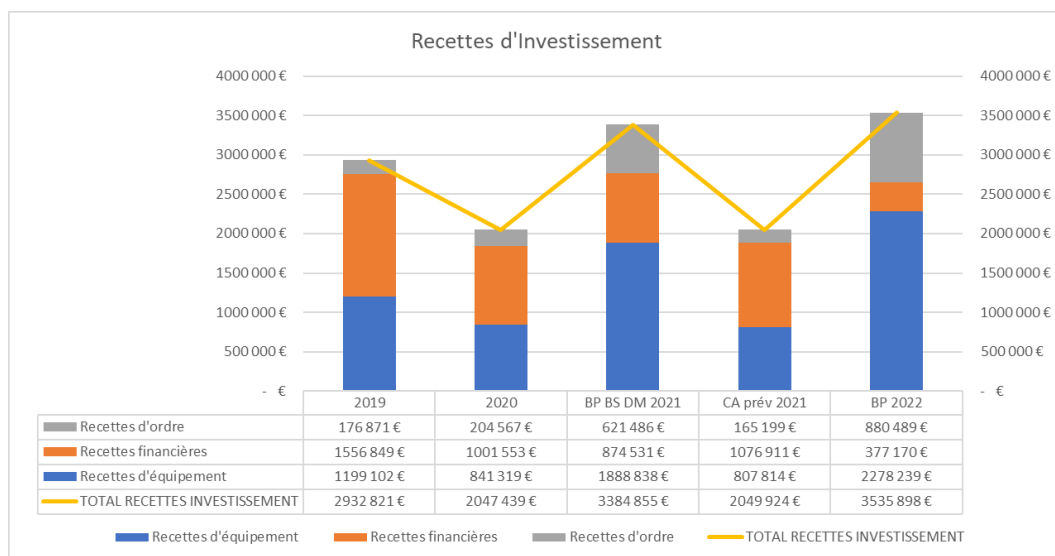
II. Section d'investissement

A. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissements sont composées des subventions, de l'emprunt, du FCTVA et des autres immobilisations financières ainsi que de l'auto-financement. **Elles sont projetées avec une augmentation de + 4,46 % soit + 151 K€ par rapport au BP 2021.**

Section de investissement - Recettes							
	2019	2020	BP BS DM 2021	CA prév 2021	BP 2022	évol 2022/2021 BP	
Recettes d'équipement	1 199 102 €	841 319 €	1 888 838 €	807 814 €	2 278 239 €	20,62%	389 401 €
chapitre 13 Subventions d'investissement	899 102 €	441 319 €	608 038 €	107 814 €	1 397 439 €	129,83%	789 401 €
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	300 000 €	400 000 €	1 280 800 €	700 000 €	880 800 €	-31,23%	- 400 000 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €		- €
chapitre 21 Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Recettes financières	1 556 849 €	1 001 553 €	874 531 €	1 076 911 €	377 170 €	-56,87%	- 497 361 €
chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	1 438 439 €	883 142 €	777 064 €	979 444 €	294 410 €	-62,11%	- 482 654 €
chapitre 024 Produits de cessions	- €	- €	- €	- €	- €		- €
chapitre 27 Autres immo financières	118 410 €	118 411 €	97 467 €	97 467 €	82 760 €	-15,09%	- 14 707 €
Recettes d'ordre	176 871 €	204 567 €	621 486 €	165 199 €	880 489 €	41,67%	259 003 €
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre sections	176 871 €	204 567 €	165 199 €	165 199 €	199 817 €	20,96%	34 618 €
chapitre 041 Opé. Patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €		- €
chapitre 021 Vir. Section fonctionnement	- €	- €	456 287 €	- €	680 672 €	49,18%	224 385 €
chapitre 001 solde d'exécution section invest	- €	- €	- €	- €	- €		- €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 932 821 €	2 047 439 €	3 384 855 €	2 049 924 €	3 535 898 €	4,46%	151 043 €

* Le CA prév 2021 est projeté hors RAR 2021 qui sont portés au BP 2022.



La part de subventions (chapitre 13) est envisagée à 1 397 439 € pour 2022 avec 495 502 € de Restes à réaliser 2021 (RAR 2021) concernant les opérations de la Crèche et de l'Accessibilité, du socle numérique, des travaux de couverture de l'Eglise Notre Dame et de 901 624 € pour les nouvelles opérations (*Réhabilitation du complexe sportif Nicolas Fleury, réhabilitation des vestiaires du stade Vion, de la réhabilitation de l'Hôtel de ville et de la Vidéo protection*). Il s'agit d'un prévisionnel travaillé en lien avec les différents critères d'attributions des financeurs habituels (Etat, Département et Métropole mais également au titre des divers appels à projets.

L'emprunt est quant à lui envisagé à 880 800 € soit 580 800 € de RAR 2021 et 300 000 € de nouvel emprunt soit + 100 K€ au regard des orientations présentées dans le cadre du ROB.

Le FCTVA (chapitre 10) perçu à N+2 est projeté à 294 K€ pour 2022 et les autres immobilisations financières (chapitre 27) sont 82 760 €.

Enfin, l'auto-financement prévisionnel est projeté en hausse comme évoqué dans le cadre de la section de fonctionnement à 880 K€.

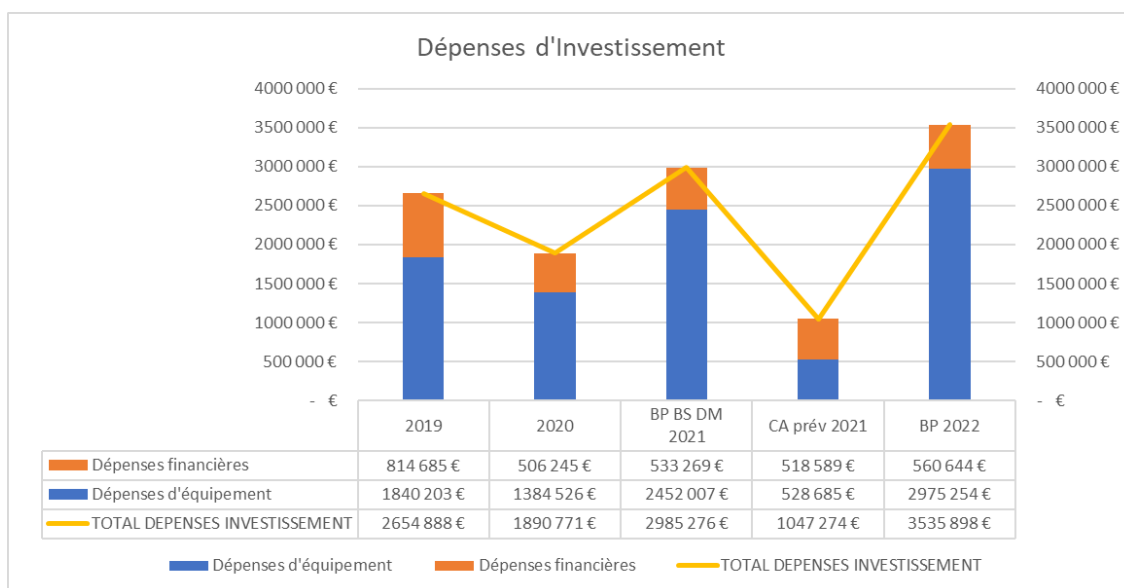
Hors emprunt, les recettes d'investissement sont projetées en légères hausses par rapport au ROB.

B. Dépenses d'investissement

Section de investissement - Dépenses							
	2019	2020	BP BS DM 2021	CA prév 2021	BP 2022	évol 2022/2021 BP	
Dépenses d'équipement	1 840 203 €	1 384 526 €	2 452 007 €	528 685 €	2 975 254 €	21,34%	
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	228 €	6 345 €	44 071 €	- €	-100,00%	- 44 071 €
Compte 204	Subvention d'équipement versées	- €	- €	32 000 €	- €	-100,00%	- 32 000 €
chapitre 21	Immobilisations corporelles	484 430 €	115 859 €	906 209 €	307 299 €	39,09%	354 247 €
chapitre 23	Immobilisations en cours	1 355 544 €	1 262 322 €	1 469 727 €	189 386 €	16,67%	245 071 €
Dépenses financières	814 685 €	506 245 €	533 269 €	518 589 €	560 644 €	5,13%	27 375 €
chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	12 598 €	- €	- €	- €		
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	802 087 €	506 245 €	533 269 €	518 589 €	5,13%	27 375 €
chapitre 020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €		
Dépenses d'ordre	- €	- €	- €	- €	- €		
chapitre 001	solde d'exécution section invest	- €	- €	- €	- €		
chapitre 040	Opé. Ordre transferts entre sections	- €	- €	- €	- €		
chapitre 041	Opé. Patrimoniales	- €	- €	- €	- €		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 654 888 €	1 890 771 €	2 985 276 €	1 047 274 €	3 535 898 €	18,44%	550 622 €

Les dépenses d'investissement sont composées des immobilisations incorporelles (chapitre 20 – diagnostics, fonds de concours...), des immobilisations corporelles (chapitre 21 – petites opérations réalisées sur un exercice budgétaire), les immobilisations (chapitre 23 – opérations d'ampleur réalisées sur plusieurs exercices budgétaires) et le remboursement du capital de la dette (chapitre 16).

Elles sont projetées avec une augmentation de + 18,44 % par rapport au BP 2021 soit + 550 K€.



Le chapitre 21 est quant à lui projeté à 1 260 456 € soit 578 413 € de RAR 2021 et des nouvelles immobilisations pour 682 K€ (*démolition des anciens ateliers municipaux, la végétalisation, les jardins ouvriers, la réhabilitation des vestiaires du stade Vion ...*) opérations présentées dans le cadre du ROB.

Le chapitre 23 est porté à 1 714 797.50 € et regroupe 94 133 K€ de RAR 2021 et 1 620 664 € de nouvelles opérations (*complexe sportif Nicolas Fleury, lancement de l'opération de réhabilitation et mise en accessibilité de l'hôtel de ville, Vidéo protection, réhabilitation du groupe scolaire Louis Lemonnier...*).

Enfin, le remboursement du capital de la dette communale est envisagé en légère augmentation à 5,13%.

Les opérations présentées lors du ROB sont intégrées et financées dans le cadre de ce BP 2022 et la future affectation du résultat. Elles sont en augmentation par rapport au ROB car elles intègrent les RAR 2021 pour 672 K€ de dépenses financées par les RAR de l'emprunt et des subventions. De plus, l'autorisation de programme n°2021.01 dont les crédits de paiement ont été lissés impacte le BP 2022.

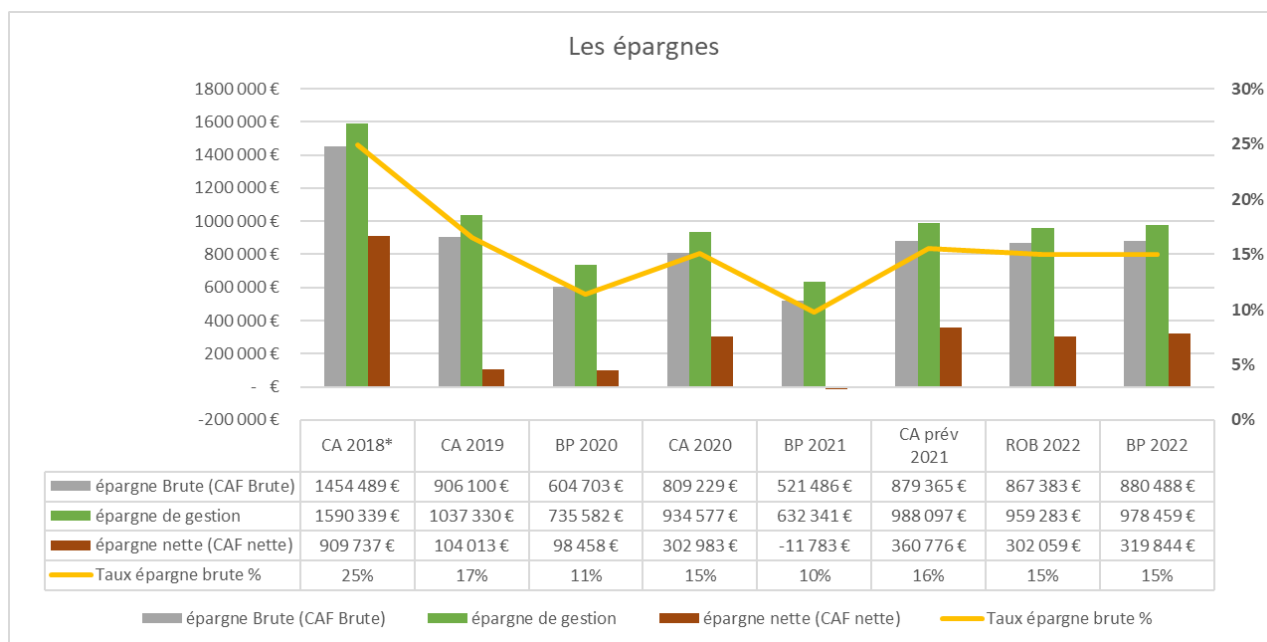
III. Ratios légaux

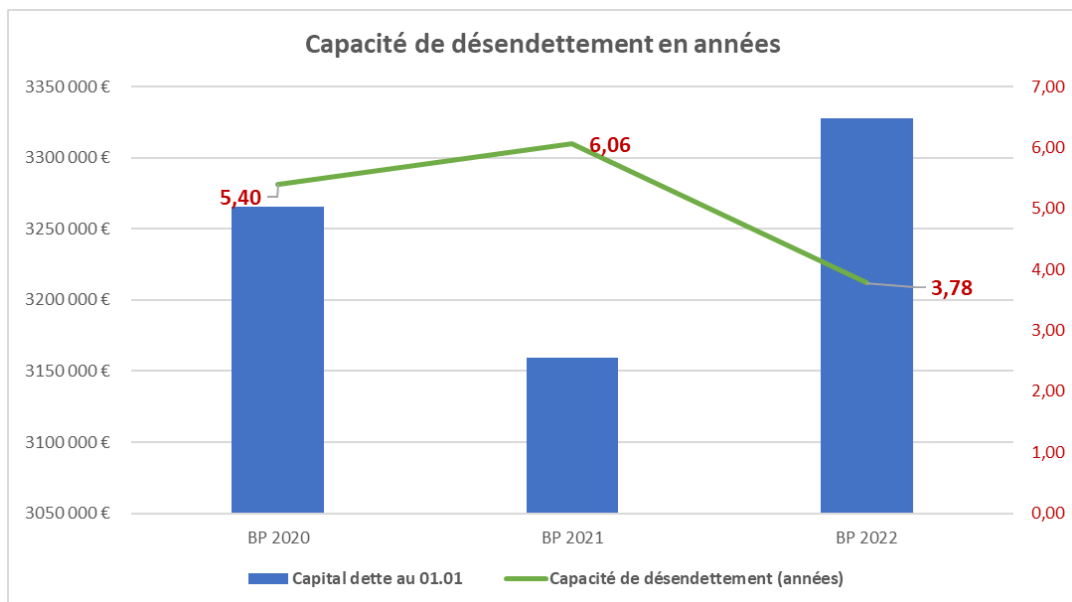
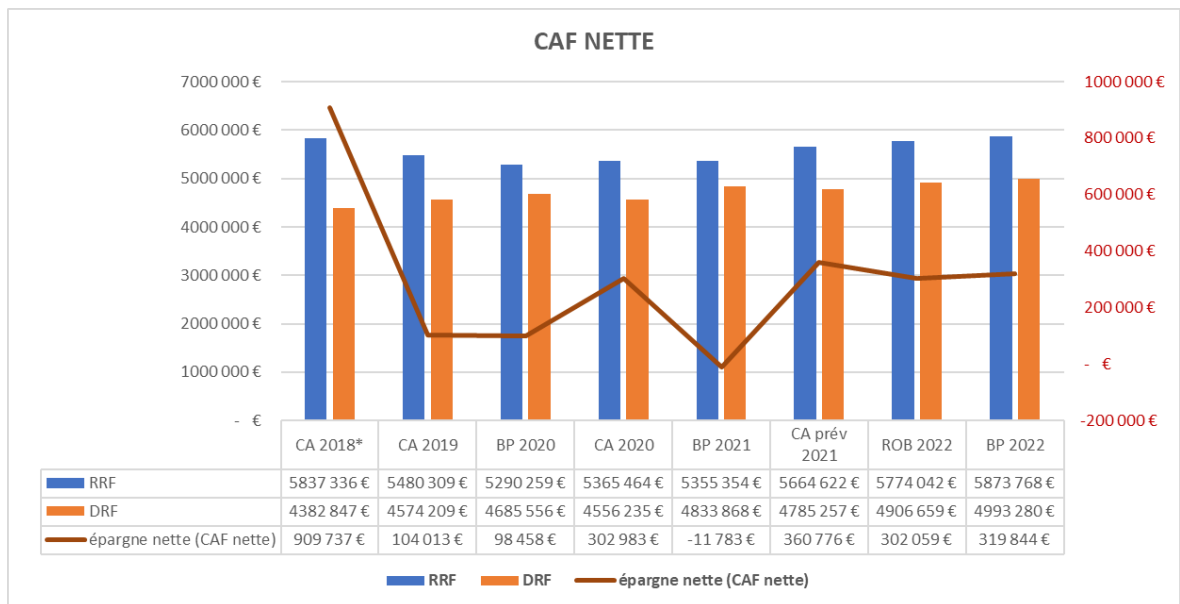
Synthèse des ratios financiers.

		CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Strate com <10 000 hbs	Strate nat.
Dépenses réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	720,69 €	738,23 €	717,86 €	765,94 €	792,71 €	839,00 €	1 027,42 €
Produit des impositions directes / population	Ratios Légaux	503,78 €	508,94 €	509,87 €	516,51 €	538,49 €	480,00 €	541,78 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	863,45 €	852,48 €	845,35 €	848,57 €	932,49 €	1 001,00 €	1 221,86 €
Dépenses d'équipement brut / population	Ratios Légaux	289,93 €	321,33 €	218,14 €	332,66 €	472,34 €	285,00 €	343,72 €
Encours de la dette / population	Ratios Légaux	593,64 €	514,53 €	514,53 €	564,02 €	528,27 €	649,00 €	951,58 €
Dotation globale de fonctionnement / population	Ratios Légaux	77,24 €	74,21 €	73,78 €	71,45 €	67,53 €	96,00 €	172,00 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	58,01%	60,61%	60,09%	59,24%	59,27%	56,00%	54,47%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	98,10%	95,95%	94,35%	100,22%	94,55%	90,30%	91,72%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	33,58%	37,69%	25,80%	39,20%	50,65%	28,50%	28,13%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	68,75%	60,36%	60,87%	66,47%	56,65%	64,90%	77,88%

POPULATION : 6299 habitants au 1^{er} janvier 2022

Evolution des indicateurs par rapport au ROB.





La capacité de désendettement projetée au BP 2022 est conforme aux orientations du ROB avec 3,78 années.